



RAPPORT D'ACTIVITE 2018



SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT des EAUX USEES



Syndicat Mixte Intercommunal entre la ville de Sorgues et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Communes concernées : Entraigues-sur-la-Sorgue – Saint-Saturnin-lès-Avignon – Sorgues – Vedène



Tél : 04 90 39 46 54 - Fax : 04 90 39 81 74 – www.sitteu.fr

Siège social : S.I.T.T.E.U - Centre Administratif - Route d'Entraigues - BP 310 - 84706 Sorgues Cedex

Adresse du site : Station d'épuration de Sorgues – Lieu-dit Fontgaillarde – 84700 Sorgues



Avant propos

Ce rapport est établi conformément à l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Sommaire

1°) PRESENTATION DU SYNDICAT	4
a) Composition	4
b) Création – Durée - Objet	4
c) Patrimoine du Syndicat.....	4
2°) ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT	5
a) Représentation au Comité Syndical	5
b) Réunions du Comité Syndical.....	5
c) Décisions.....	7
3°) VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2018.....	8
a) Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017	8
b) Affectation du résultat de la section d'exploitation	9
c) La dette Syndicale.....	9
d) Prime pour épuration 2018 sur l'exercice 2017.....	9
e) Recettes d'exploitation 2018	10
4°) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
A) Fixation des tarifs en vigueur	10
B) Prix du service de l'assainissement collectif – Part SYNDICAT SITTEU.....	11
5°) OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES	12
A) Travaux et études réalisés	12
b) Interventions préventives/curatives	13
6°) PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR	14

1°) PRESENTATION DU SYNDICAT

a) Composition

Le Syndicat est composé de 4 communes.

3 Communes sont adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, compétente en assainissement, il s'agit de :

- VEDENE,
- ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE,
- SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON.

La commune de SORGUES, n'a pas transféré cette compétence à la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Ville de Sorgues adhèrent au Syndicat au titre du transport et du traitement des eaux usées sur la station d'épuration intercommunale de Sorgues.

b) Création – Durée - Objet

Le Syndicat a été créé par arrêté préfectoral en 1974, pour une durée illimitée.

Il a pour objet, sur le territoire des Communes citées ci-dessus, la réalisation et la gestion :

- D'ouvrages d'assainissement collectif, conduites de transport, postes de relèvement et de refoulement permettant d'acheminer, vers la station d'épuration de Sorgues, les eaux usées des 4 communes adhérentes,
- De l'ouvrage épuratoire principal (station d'épuration de Sorgues),
- De l'usine de compostage des boues produites sur la station.

c) Patrimoine du Syndicat

Réseau de transport :

- Un collecteur principal séparatif d'une quinzaine de kms (environ 9 kms de réseau en refoulement et 6 kms en gravitaire), assurant le transport des eaux usées.
- 6 postes de relèvement, permettant le refoulement des effluents collectés. 3 postes sont équipés de déversoirs d'orage autosurveillés.

Ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues produites :

- Station d'épuration Intercommunale de Sorgues d'une capacité nominale de 63 000 EH (agrandissement de 2008), traitement biologique par boues activées.
- Usine de compostage de boues par aération forcée d'une capacité de 6500 T de boues déshydratées (mise en service en 2009).

2°) ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

a) Représentation au Comité Syndical

Chaque commune adhérente appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est représentée par un délégué titulaire du Grand Avignon ou son suppléant. La commune de Sorgues est représentée par 2 deux délégués titulaires ou par leurs suppléants.

b) Réunions du Comité Syndical

En 2018, le Comité Syndical s'est réuni six fois :

Le Jeudi 15 Février 2018 :

- Débat d'orientation budgétaire 2018.
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations de prélèvements et d'analyses des substances dangereuses présentes dans les eaux brutes, les eaux traitées ainsi que dans les boues de la station d'épuration de Sorgues - Campagne initiale 2018.
- Autorisation donnée au Président de signer une convention d'adhésion à la carte d'achat public en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 – Modalité d'exécution de la commande publique de biens et de services.
- Modification du tableau des effectifs du syndicat – Ouverture de poste.
- Convention cadre de formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale – Année 2018.

Le Jeudi 15 Mars 2018 :

- Vote du Compte de Gestion 2017.
- Election du Président de Séance pour le vote du Compte Administratif 2017.
- Vote du Compte Administratif 2017.
- Affectation comptable du résultat de l'exercice 2017.
- Vote du Budget Principal 2018.
- Participation pour la PAC - Actualisation des tarifs.

Le Jeudi 19 Avril 2018 :

- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations de « fourniture et acheminement d'énergie électrique pour la station d'épuration de Sorgues ».
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations de « fourniture de polymère liquide pour la déshydratation des boues de la station d'épuration de Sorgues ».
- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade.
- Adhésion au Comité National d'Action Sociale - CNAS.
- Désignation du délégué élu du Comité National d'Action Sociale – CNAS – pour le personnel des collectivités territoriales.

Le Mercredi 20 Juin 2018 :

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif (R.P.Q.S) - Exercice 2017.
- Rapport d'activité du SITTEU - Exercice 2017.
- Proposition de cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AS n°238 appartenant au domaine privé Communal de la ville de Vedène au Syndicat SITTEU.
- Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.).

Le Vendredi 26 Octobre 2018 :

- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.
- Choix de l'entreprise concernant les prestations de fourniture de produits chimiques nécessaires au fonctionnement des installations de la station d'épuration et de l'unité de désodorisation de l'usine de compostage de Sorgues.
- Convention avec la société OREGÉ pour la conduite d'essais en pilote industriel appliqués au traitement des boues de la station d'épuration de Sorgues.

Le Mardi 27 Novembre 2018 :

- Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.
- Attribution de la prime pour épuration 2018 au titre de l'exercice 2017 par l'Agence de l'Eau.
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer la fourniture de pompes en remplacement et mise en stock du parc SITTEU.
- Indemnité de conseil du receveur percepteur.
- Prime aux agents de droit privé du Syndicat.

c) Décisions

Décisions prises en 2018, en vertu de la délibération n°22/2016 du Comité Syndical en date du 10 juin 2016, donnant délégation au Président, conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales :

- ✚ **DECISION N°124-2017** – Signature du marché accord-cadre n°2018-04, avec l'entreprise SEDOC SA - Société d'exploitation et de développement d'opérations commerciales, à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de trois ans, concernant la fourniture de carburant aux pompes de station-service nécessaire aux véhicules des services du SITTEU.
- ✚ **DECISION N°125-2018** – Signature du devis en date du 22/02/2018 pour deux formations intitulées « Immobilisations » et « Marchés », avec la société CIRIL :
 - Une formation « Marchés » : le 17/05/2018 pour 1 agent dans le centre de formation de Marseille.
 - Une formation « Immobilisations » : le 18/05/2018 pour 1 agent dans le centre de formation de Marseille.
- ✚ **DECISION N°126-2018** – Signature du devis en date du 22/02/2018 pour une formation intitulée « Analyse Financière » avec la société CIRIL pour un agent d'une durée de 2 jours. La formation aura lieu les 14 et 15/06/2018 sur la commune de Paris.
- ✚ **DECISION N°127-2018** – Marché n°2018-09 - maintenance - contrat de prévention - suivi métrologique des appareils de mesures de débit de la station d'épuration de Sorgues et des réseaux de « transport » du SITTEU avec l'entreprise Endress + Hauser – 68331 HUNINGUE CEDEX.
- ✚ **DECISION N°128-2018** - Acceptation de l'offre d'indemnisation de l'assurance MMA suite au sinistre intervenu le 22/09/2017 sur le poste de relevage saint Anne sur la Commune de Sorgues.
- ✚ **DECISION N°129-2018** - Mission d'assistance foncière pour la régularisation d'une servitude - minoterie Tarascon - Commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon - Entreprise EURYECE.
- ✚ **DECISION N°130-2018** - Avenant n°2 au marché n°2015/21 ajout de matériel au contrat de vérifications périodiques des équipements mécaniques - Entreprise APAVE SUD EUROPE SAS, Agence d'Avignon.
- ✚ **DECISION N°131-2018** - MARCHE N°2018-11 - Renouvellement des contrats d'abonnement DOCAPOST FAST, (ex-CDC fast).
- ✚ **DECISION N°132-2018** - MARCHE N°2018-10 – Contrat de valorisation - élimination des sables de la station d'épuration de sorgues - Société SUEZ RV MEDITERRANEE.
- ✚ **DECISION N°133-2018** - Signature du devis pour la formation et le paramétrage de base du prélèvement à la source dans le logiciel de paie - Société SAGE.
- ✚ **DECISION N°134-2018** - Signature du devis pour la formation CATEC « certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés », Société QUALRISK.
- ✚ **DECISION N°135-2018** - Signature d'un bon de commande pour une application « protection du travailleur isolé » sur téléphone mobile, Société GAMEO PRO.
- ✚ **DECISION N°136-2018** - Signature pour une Convention de Formation « Signalisation des chantiers temporaire de voirie », Société DEKRA.

- ✚ **DECISION N°137-2018** - MARCHE N°2018-17 - Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation du logiciel civil net finances, Société CIRIL.
- ✚ **DECISION N°138-2018** - Marché 2018-18- Adhésion au site internet « Le Moniteur » - Accès 100% numérique - Société Groupe MONITEUR.
- ✚ **DECISION N°139-2018** - Carte achat : désignation du porteur de carte et référencement des fournisseurs - Société CAISSE D'EPARGNE.
- ✚ **DECISION N°140-2018** - Marché 2018-13 - Location de grue 35 Tonnes avec chauffeur sur courtes durées - Société MEDIACO VAUCLUSE.

3°) VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2018

a) Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017

Le Comité syndical a approuvé le Jeudi 15 Mars 2018 le compte administratif de l'exercice 2017 qui fait ressortir les résultats suivants :

- **En section d'exploitation :**
 - Une réalisation de dépenses de : 1 419 448,71 €
 - Une réalisation de recettes de : 2 058 158,30 €
 - Un solde d'exploitation de : + 638 709,59 €
- **En section d'investissement :**
 - Une réalisation de dépenses de : 685 016,58 €
 - Une réalisation de recettes de : 1 274 790,12 €
 - Un solde d'exécution de : + 589 773,54 €

Soit un Résultat 2017 de **+ 1 228 483,13 €**.

- Résultat d'investissement n-1 reporté : 173 323,11 €
- Résultat de fonctionnement n-1 reporté : 1 272 571,25 €
- Solde des Restes à Réaliser : - 61 147,81 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017 de **2 674 377,49 €**.

b) Affectation du résultat de la section d'exploitation

Le Jeudi 15 Mars 2018, le Comité syndical a décidé d'affecter comptablement le résultat dégagé de l'exercice 2017 préalablement au vote du Budget 2018, conformément à l'instruction comptable M49, régissant le budget.

- Résultat de clôture de l'exercice 2017 : **+ 2 674 377,49 €.**

Le Comité syndical a décidé d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- **661 280,84 €** au compte 1068 « Autres réserves » en recette d'investissement afin de diminuer le déficit de N+1.
- **1 250 000 €** en recette de fonctionnement en report à nouveau au 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

c) La dette Syndicale 2018

L'encours de la dette au 31/12/2018 est de **2 252 836,75 €.**

Sur l'exercice 2018, l'annuité est de : **481 322,47 €**, dont :

- Remboursement du capital : **367 818,89 €**
- Remboursement des intérêts : **113 503,58 €**

La dette du syndicat est constituée d'emprunts et d'avances remboursables.

L'ensemble des contrats sont à taux fixe.

d) Prime pour épuration 2018 sur l'exercice 2017

Au titre de l'exercice 2017, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a attribué au SITTEU une prime 2018 d'un montant de **253 537,12 €.**

Cette prime est attribuée annuellement au regard de la performance épuratoire du système de traitement.

Pour rappel, le montant de la prime 2017 (exercice 2016) s'élevait à 356 366,53 €, soit une diminution de 102 829,41 €, représentant une variation de - 28,85 %.

e) Recettes d'exploitation 2018

Le montant total des recettes d'exploitation 2018 est de **1 767 217,82 € HT** et se décompose comme suit :

- **Redevance des usagers et des industriels : 1 477 972,95 € HT** (-2,45 % par rapport à 2017 : 1 515 097,17 € HT)
- **Prime d'épuration 2018 : 253 537,12 €** (- 28,85 % par rapport à 2017 : 356 366,53 €)
- **Traitement des produits de vidange : 35 707,75 € HT** (- 1,14 % par rapport à 2017 : 36 121,08 € HT)

Le montant total de ces recettes se chiffre donc à 1 767 217,82 € HT en 2018, alors qu'il était de 1 907 584,78 € HT en 2017, ce qui représente une baisse globale des recettes de 7,36 % entre 2017 et 2018.

4°) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Fixation des tarifs en vigueur

En contrepartie du service rendu, les usagers domestiques sont soumis au paiement d'une redevance comprenant une part « Syndicat », une part « Collectivité » (Commune de Sorgues ou Communauté d'Agglomération du Grand Avignon) et une part « Exploitant ».

Part syndicat

Le Comité Syndical vote le tarif concernant la part « transport et traitement des eaux usées », reflétant les charges de fonctionnement et d'investissement de la station d'épuration et des réseaux de transport Intercommunal ainsi que le coût du traitement des boues. Elle intègre les charges d'exploitation des installations et les provisions pour renouvellement des ouvrages.

Part Collectivité

Elle concerne la contrepartie des investissements réalisés par la Collectivité lors de la création du réseau de collecte et de transport communal.

Part Exploitant

Cette redevance concerne les charges de fonctionnement et d'exploitation des installations et des réseaux d'assainissement de la Collectivité, et les provisions pour renouvellement des ouvrages inscrites dans le contrat d'affermage liant l'exploitant à la Collectivité. Les tarifs sont indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la T.V.A.

B) Prix du service de l'assainissement collectif – Part SYNDICAT SITTEU

➤ [Redevance assainissement des usagers domestiques :](#)

Le prix du service comprend une part fixe ou abonnement et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La tarification du service au 31/12/2018 est :

<u>Part fixe annuelle : 19,90 € HT</u>	<u>Part variable (au m3 d'eau consommé) : 0,50 € HT</u>
--	---

Le service est assujetti à la TVA.

Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis le 1^{er} juillet 2013.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les volumes sont relevés annuellement.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

➤ [Redevance assainissement des usagers non-domestiques - Industriels conventionnés :](#)

Le Syndicat facture tous les semestres aux 6 industriels conventionnés sur la Commune de Sorgues leurs rejets d'eaux usées autres que domestiques à la station d'épuration de Sorgues.

Les prix du Syndicat ont été actualisés en 2015 afin d'appliquer à ce type d'effluents un tarif représentatif du service rendu, comprenant les dépenses relatives à la gestion du système d'assainissement.

La redevance est calculée à partir des paramètres suivants, jugés représentatifs des charges d'exploitation.

- les flux de DCO - DBO₅ - MEST - NTK traités,
- les m³ transportés.

La redevance gestion S s'appliquera donc selon la formule suivante :

$$S = a \cdot V + b \cdot DCO + c \cdot DBO_5 + d \cdot MES + e \cdot NTK$$

Dans laquelle :

- V est le volume rejeté durant la période considérée,
- DCO, DBO₅, MES, NTK sont les flux reçus sur les ouvrages durant la période considérée,
- a représente les charges d'entretien et d'exploitation du réseau,
- b, c, d, e représentent les charges d'exploitation de la station d'épuration et de l'usine de compostage pour le traitement des boues.

Avec :

- | | | |
|----------------------|-------------------------------------|--|
| • $a = K \cdot a'$, | $a' = 0,10 \text{ € HT/m}^3$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |
| • $b = K \cdot b'$, | $b' = 0,35 \text{ € HT/kg de DCO}$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |
| • $c = K \cdot c'$, | $c' = 0,40 \text{ € HT/kg de DBO5}$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |
| • $d = K \cdot d'$, | $d' = 0,90 \text{ € HT/kg de MES}$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |
| • $e = K \cdot e'$, | $e' = 1,20 \text{ € HT/kg de NTK}$ | (valeur au 1 ^{er} juillet 2015) |

Où **K** est le coefficient d'actualisation établi comme suit, ($K=1$ au 1^{er} juillet 2015) :

$$K = S/S'$$

- ✓ S représente le montant de la redevance au moment où la prestation est effectuée,
- ✓ S' représente le montant de la redevance au 1^{er} juillet 2015.

Ce coefficient est actualisé tous les semestres.

5°) OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES

A) Travaux et études réalisés.

Les travaux réalisés sur le système de transport :

- **Remplacement d'un tronçon de 90 ml en amont du poste de relevage Ste Anne sur la Commune de Sorgues :**
Dans le but de réduire les ECP, le SITTEU a procédé en 2018 à la reprise d'un tronçon de 90 ml de réseau gravitaire en amont du PR Ste Anne ainsi qu'à la pose d'un clapet anti-retour et à la condamnation d'un ancien réseau qui n'était plus en service.
- **Réfection d'un regard sur la Commune de Vedène :**
Reprise d'un regard vétuste au droit du Troc de l'Isle sur la Commune de Vedène.
- **Réparation effectuée sur le poste de relevage Ste Anne sur la Commune de Sorgues :**
En raison d'un réseau vétuste sur le poste de relevage Ste Anne, le Syndicat SITTEU a procédé à des travaux de réparation des canalisations.

b) Interventions préventives/curatives

Système de transport :

2018											Total interventions
Postes de relevages	Sorties Astreinte	Curatif	Total curatif	Curages postes				Curages Réseaux	Passage caméra	Travaux	
St Saturnin	9	2	11	15/02/2018	18/07/2018	/	17/10/2018	/	/	/	14
Continental	0	0	0	/	/	/	/	/	/	/	0
Couquiou	2	2	4	15/02/2018	18/07/2018	/	18/10/2018	/	/	Réfection regard troc de l'isle	8
Services techniques	11	4	15	15/02/2018	18/07/2018	/	17/10/2018	/	/	/	18
Groseillère	9	19	28	15/02/2018	19/06/2018	24/09/2018	17/10/2018	24/09/2018 (sous RD) 176ml	/	/	33
St Anne	17	2	19	15/02/2018	18/07/2018	/	18/10/2018	/	/	Condamnation ancien réseau siteu pour supprimer les ECP Clapet anti-retour mis en place	24
La Traille	0	0	0	/	/	/	18/10/2018	/	/	/	1

Système de traitement :

Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (Oui/Non)	Localisation	Type et description de l'évènement
11 janvier 18	11 janvier 18	1	Oui	Poste de transformation haute tension	Entretien préventif des cellules haute tension réalisé par l'entreprise FERRE
05 avril 18	06 avril 18	2	Oui	Épaisseur	Entretien préventif du réducteur de la herse de l'épaisseur.
20 avril 18	12 juin 18	53	Oui	Bassin d'aération n°2	La rampe d'aération n°4 présente plusieurs défauts au niveau des diffuseurs d'air. Remplacement de ceux-ci par du matériel neuf et réparation de la rampe tordu pendant la manutention.
01 juin 18	01 juin 18	1	Oui	Poste de relèvement	Changement de la sonde US du poste.
01 octobre 18	30 novembre 18	61	Oui	Bassin d'aération n°2	La rampe d'aération n°4 présente plusieurs défauts au niveau des diffuseurs d'air. Remplacement de ceux-ci par du matériel neuf.

6°) PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR

Réseau de transport :

- Il est prévu le lancement de la dernière phase de travaux visant au redimensionnement du collecteur principal sur la Commune de Sorgues (environ 1400 mètres linéaires situé chemin de la Traille). L'entreprise INFRAMED a été retenue fin 2016 afin de réaliser les études. Le commencement des travaux est programmé pour le second semestre 2019.
- Un Programme de recherche de suppression/réduction d'émission à la source des RSDE (Recherches de Substances Dangereuses dans l'Eau) doit être réalisé, en partenariat avec les Collectivités qui assurent la « Collecte » des eaux usées, par la mise en place d'un diagnostic sur les réseaux en amont de la station d'épuration de Sorgues.
Cette phase de diagnostic à l'amont de la STEU permettra une meilleure compréhension des sources d'émissions pour permettre d'établir à terme, un plan d'action de réduction/suppression de ces émissions.
- L'étanchéisation d'un regard à proximité du poste de relevage Ste Anne doit être réaliser.
- Des travaux sont prévus sur le déversoir d'orage du poste de relevage Saint-Saturnin-lès-Avignon.
- Des travaux de rénovation de onze regards sont envisagés sur les réseaux.
- Des travaux de rénovation sont envisagés sur le poste de relevage Couquiou à Entraigues-sur-la-Sorgue.

Station d'épuration :

- Depuis le 1^{er} janvier 2016 de nouvelles conventions sont entrées en vigueur pour les 6 industriels situés sur la Commune de Sorgues.
Fin 2016, cinq établissements sur les six ont respecté les exigences de mise en conformité, à savoir :
 - *Obligation d'effectuer un bilan 24h asservi au débit,*
 - *Mise en place d'un système de mesure du pH et de la température des rejets,*
 - *Augmentation de la fréquence d'analyse (meilleure représentativité des rejets).*
- Des pénalités de retard seront appliquées tous les semestres au retardataire jusqu'à mise en conformité de ses installations. Un suivi accru sera effectué par le Syndicat afin de vérifier les démarches réalisées par l'établissement pour se mettre en conformité.
- L'atelier de la station d'épuration doit subir des travaux de réparation.
- Des travaux de création d'un équipement permettant l'automatisation de l'injection d'acide formique pour l'entretien des surpresseurs sont envisagés.
- Le bâtiment administratif doit faire l'objet de travaux de mise en conformité.

- Afin de pérenniser le bon fonctionnement de la station d'épuration de Sorgues, le Syndicat souhaite acquérir deux pompes gaveuses à vis excentrée ayant la fonction de pomper les boues déshydratées liquides provenant de la station d'épuration de Sorgues en remplacement des équipements existants avec un module de gestion de niveau avec régulation de vitesse.
- Le Syndicat souhaite acquérir un agitateur pâle banane et un agitateur de brassage pour les bassins d'aération.
- Le Syndicat souhaite acquérir une potence pour le clarificateur n°1 et une potence pour le bassin d'aération n°1.

 **Usine de compostage :**

- Le Syndicat souhaite acquérir un nouveau motoréducteur pour l'usine de compostage.
- L'acquisition de clapets et fourches sont envisagés pour le chargeur de l'usine de compostage.